



SYNDICAT UNITAIRE A L'INDUSTRIE

10 rue Alexander Fleming - 37000 TOURS - Tél. 02.47.75.13.64



sui.centre@wanadoo.fr
<http://www.sui.ras.eu.org>

RÉSOLUTION ACTION SOCIALE

S'il n'existe pas de définition de l'action sociale de l'Etat en faveur de ses agents, le Conseil d'Etat reconnaît cependant que « l'action sociale représente l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, en aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leur accès à des services collectifs divers. Pourtant l'action sociale et le CHS n'échappent ni à la réforme de la fonction publique, ni à celle du MINEFI, ni à la mise en place de la LOLF et nous ne pouvons que déplorer la dégradation du dialogue social, voire du dialogue tout court.

Le S.U.I rappelle que la priorité de l'action sociale est la santé physique et mentale des agents

Même s'il devient une priorité pour le ministère, les réservations de logements sociaux demeurent très insuffisantes. Il est indispensable d'améliorer la répartition des programmes à venir suivant les besoins géographiques actuels (IDF, grandes villes...) là où la pénurie se conjugue avec le niveau élevé des loyers.

Le droit au logement social ne doit pas se limiter aux jeunes agents et aux petites surfaces (studio à T2) comme l'envisage la DPAEP. Il ne doit pas se résumer à une aide limitée dans le temps en raison de logements inadaptés à la vie de famille.

Il y a également besoin d'un rehaussement des barèmes de calcul des logements sociaux et d'une réflexion globale sur l'aide au logement. Le S.U.I restera vigilant sur les montants d'éventuelles aides financières attribuées aux agents dans le cadre de l'aide au logement.

Pour les stagiaires

Dès leur recrutement, les jeunes agents sont confrontés à la nécessité impérieuse de se loger.

Le S.U.I exige que la DARQSI, avec les DRIRE, apportent des aides aux logements aux stagiaires nouvellement affectés. Ceci devrait être fait par le biais d'une structure d'hébergement et/ou de bailleurs sociaux.

Dans l'attente, en matière de location, la DARQSI avec les DRIRE doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'arrivée des nouveaux stagiaires.

Pour les agents en poste

Tout au long de leur carrière, les préoccupations des agents évoluent. Les priorités données à l'action sociale doivent en tenir compte.

Le S.U.I exige que les aides à l'installation soient accordées à tous quelles que soient leurs conditions d'hébergement (foyer, meublé, logement nu...) et revalorisées annuellement.

Aides et prêts sociaux

Malgré les revalorisations obtenues, force est de constater que le montant et les conditions d'attribution des aides et des prêts ne sont plus en rapport avec les prix de l'immobilier (caution, location, achat), que ce soit en métropole ou dans les DOM-TOM.

Le S.U.I demande une réévaluation des barèmes.

Les conditions d'attribution étant fixées par les textes, le S.U.I exige que les modalités d'obtention des aides et prêts soient appliquées stricto sensu uniformément et dans les délais les plus courts.

Le S.U.I revendique une attribution transparente des aides et prêts sociaux, au service de l'agent.

La restauration

Le S.U.I dénonce l'insuffisance de restauration collective.

Il exige l'augmentation de la subvention repas et de la valeur faciale du ticket restaurant pour les agents ne bénéficiant pas de structures adaptées.

Le S.U.I revendique le droit au ticket restaurant quelque soit le lieu d'affectation (ex : Agent en MAD n'en bénéficiant pas alors que les autres agents de la DRIRE dont il dépend en jouissent)

L'engagement de l'Etat employeur ne doit pas se limiter à l'attribution de « coins repas » et de tickets restaurant.

Aide à l'enfant

Compte tenu des recrutements, les structures d'accompagnement des familles doivent se développer.

- Petite enfance

Le S.U.I revendique une véritable politique de l'aide à la petite enfance : création de crèches, réseau particulier d'assistantes maternelles, aides pécuniaires spécifiques....

- Scolarité

Le S.U.I demande la mise en place d'aides aux agents dont les enfants poursuivent leurs études.

- Activités extra-scolaires

Ce secteur est le grand perdant des nouvelles orientations données à l'action sociale par la DPAEP qui considère qu'il ne relève pas du « cœur de cible social » mais constitue un luxe.

Le SUI dénonce les conséquences immédiates des réductions des sommes allouées à ce secteur (suppression des séjours linguistiques, rehaussement des tarifs des colonies de vacances avec effort financier plus important pour les revenus les plus modestes, prise en charge du pré- acheminement des colons par les parents).

- Vacances loisirs

Le S.U.I dénonce l'augmentation de la part restant à la charge de l'agent dans les prix des séjours en résidences hôtelières ou locations meublées.

Le S.U.I revendique une revalorisation conséquente des barèmes d'attribution des chèques vacances.

Le S.U.I dénonce la nouvelle orientation donnée à l'action sociale par le MINEFI, dans une perspective de retour sur investissement et de maîtrise des coûts, en totale rupture avec une philosophie d'amélioration des conditions de vie des agents.

L'assurance complémentaire

L'assurance complémentaire mutualiste est en danger.

Le S.U.I dénonce les attaques incessantes du monde néo-Libéral et des compagnies d'assurances privées relayées par les instances européennes à la demande de certains syndicats (CFTC et CGC) qui tendent à la suppression du système mutualiste de la Fonction Publique.

Le S.U.I revendique l'égalité entre le Public et le Privé et exige le maintien du paiement par l'Etat employeur d'une part des cotisations complémentaires santé de ses agents.